

L'an deux mille vingt-trois, le 22 février à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Primarette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Serge MERCIER, Maire.

Présents : MERCIER Serge, FAVRE-PETIT-MERMET Patricia, GAS Marcel, ROSTAING Jean-Pierre, CICOCELLA Sébastien, ROMATIF Julien, HUMBERT Régis, MONIN Florence, FANJAT Pierre, POURCHERE Jean-Daniel, GENTIL Dominique, GUERRERO Elisabeth

Absents excusés :

Secrétaire de séance : FAVRE-PETIT-MERMET Patricia

Date de convocation : le 17 février 2023

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Tous les participants ont eu connaissance du compte-rendu du précédent conseil. Monsieur le Maire en rappelle néanmoins les grands titres et les délibérations prises. Aucune remarque n'est formulée. Ces précisions apportées, l'ordre du jour peut être développé :

PROCURATIONS

ORDRE DU JOUR

- Délibération approbation du compte administratif 2022
- Délibération approbation du compte de gestion 2022
- Délibération affectation du résultat
- Délibération vote des taux 2023
- Délibération participation de la commune – énergie CIB
- Délibération tarifs columbarium (pour régularisation)
- Délibération dimensionnement du lotissement
- Travaux voirie – bâtiments
- Compte-rendu des commissions communales et intercommunales
- Urbanisme
- Courriers reçus
- Questions diverses

- **Délibération approbation du compte administratif 2022**

Le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2022, présenté, au nom de la commission finances, par Monsieur GAS Marcel, 2^{ème} Adjoint, qui s'établit ainsi :

Primarette

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	444 332.78 €	553 626.95 €
Investissement	766 557.45 €	900 743.61 €

Hors de la présence de Monsieur Serge MERCIER, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le compte administratif du budget communal 2022, 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

➤ **Délibération approbation du compte de gestion 2022**

Le Conseil Municipal examine le compte de gestion communal 2022, présenté, au nom de la commission finances, par Monsieur GAS Marcel, 2^{ème} adjoint, qui s'établit ainsi :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	1 061 703.91 €	626 485.29 €	1 688 189.20 €
Titres de recettes émis	900 743.61 €	553 666.95 €	1 454 410.56 €
Réductions de titres		40.00 €	40.00 €
Recettes nettes	900 743.61 €	553 626.95 €	1 454 370.56 €
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales	1 061 703.91 €	626 485.29 €	1 688 189.20 €
Mandats émis	767.447.45 €	457 312.48 €	1 224 759.93 €
Annulations de mandats	890.00 €	12 979.70 €	13 869.70 €
Dépenses nettes	766 557.45 €	444 332.78 €	1 210 890.23 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent	134 186.16 €	109 294.17 €	243.480.33 €
Déficit			

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1612-12 et L2121-31, Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2022, présenté par le receveur municipal, Le Conseil municipal de la commune de Primarette, après avoir entendu le compte de gestion de l'exercice 2022, présenté, au nom de la commission finances, par Monsieur GAS Marcel, 2^{ème} adjoint, et après en avoir délibéré,

Primarette

Approuve le compte de gestion de l'année 2022, par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

➤ **Délibération affectation du résultat**

Au nom de la commission finances, Monsieur GAS Marcel, 2^{ème} adjoint, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

En application de l'instruction budgétaire et comptable M14, il convient de décider de l'affectation de l'excédent brut de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2022 du budget principal de notre commune.

Cet excédent constaté au compte administratif 2022 s'élève 186 398.46 €.

M. GAS Marcel propose d'affecter cet excédent à la section d'investissement pour un montant de 75 590.61 € et à la section de fonctionnement pour un montant de 110 807.85 €.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2311-5, R 2311-11 et R 2311-12,

Vu le compte administratif 2022 du budget principal de la commune, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 22 février 2023,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur GAS Marcel,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

Décide d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement, constaté à la clôture de l'exercice 2022 du budget principal, pour un montant de 75 590.61 € à la section d'investissement et pour un montant de 110 807.85 € à la section de fonctionnement.

➤ **Délibération vote des taux 2023**

Le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de déterminer les taux d'impositions locales pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de reconduire les taux de 2022, comme suit :

- Foncier Bâti	38.61 %
- Foncier Non Bâti	57.96 %

De plus, la réforme de la taxe d'habitation s'étant achevée en 2022, il convient à nouveau de voter un taux pour la taxe d'habitation. Celui-ci est fixé à :

- Taxe d'habitation	13.44 %
---------------------	---------

Le Conseil Municipal approuve ce taux à l'unanimité des membres présents.

➤ **Délibération participation de la commune – énergie CIB**

Le Centre de l'Île du Battoir, la Communauté de Communes d'Entre-Bièvre et Rhône et les maires des 11

Primarette

communes du territoire du centre social se sont réunis le 20 septembre et le 8 novembre 2022 concernant l'exposé qui suit :

Le centre social de l'île du battoir occupe à titre exclusif un bâtiment situé au 410 Chemin du 5 août 1944 à Beaurepaire. La commune de Beaurepaire est propriétaire de ce bâtiment et règle les fluides.

Jusqu'alors ces frais étaient valorisés en charges supplétives mais incombaient uniquement à la commune de Beaurepaire.

Il s'avère que les actions mises en place au sein du siège du centre social bénéficient, à ce jour, à l'ensemble des habitants, sans distinction des lieux d'habitation, pour les 11 communes.

Aussi, dès le 1^{er} janvier 2023, l'association réglera les fluides. La commune de Beaurepaire, en plus de sa subvention pour les actions du centre social, maintiendra une aide de 10 000 € en 2023 et de 5 000 € en 2024 pour les fluides.

L'association a décidé d'augmenter certains tarifs d'activités (hors activités enfance-jeunesse).

Cependant, il resterait à charge de l'association :

	2023	2024	2025
Coût des fluides estimé	30 765,00 €	30 765,00 €	30 765,00 €
Commune de Beaurepaire	-10 000,00 €	-5 000,00 €	
Gain augmentation des activités du CIB	-8 000,00 €	-8 000,00 €	-8 000,00 €
Reste à charge	12 765,00 €	17 765,00 €	22 765,00 €

La Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône subventionne actuellement, pour ses diverses actions, le centre social à hauteur de 52 % du total des subventions perçues par le CIB.

Aussi, la proposition qui est faite à la Communauté de Communes est de prendre à sa charge 52 %, les 48 % restant seraient partagés entre les 10 communes (hors Beaurepaire jusqu'en 2025) au prorata du nombre d'habitants.

Cette somme serait versée en 2 fois sur l'année et le solde serait effectué en fonction du coût réel des fluides. La participation des collectivités pourrait se faire sur présentation des factures avec une augmentation limitée à un pourcentage à définir. Si l'augmentation est trop élevée, les négociations seront ré ouvertes.

La Commune de Beaurepaire a indiqué que le calcul de sa participation au coût des fluides serait identique aux autres communes après 2025, dans la mesure où, la rénovation énergétique des bâtiments du CIB ne serait pas supportée uniquement par la commune de Beaurepaire mais qu'une mutualisation avec les autres communes serait acceptée.

Le représentant de la Communauté de Communes d'Entre Bièvre et Rhône ainsi que les différents maires des communes du territoire du centre social doivent présenter cette proposition à leur conseil respectif.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne un avis défavorable à cette proposition.

➤ **Délibération tarifs columbarium (pour régularisation)**

La commission cimetière s'est réunie à deux reprises pour étudier et proposer des tarifs de concessions pour le columbarium et le droit d'utilisation du jardin du souvenir.

Pour information, la pratique la plus courante, pour ces équipements, est l'autofinancement du mobilier par le produit des concessions.

Nous avons également pris en compte les tarifs pratiqués sur les communes de notre territoire pour proposer des tarifs cohérents et acceptables pour les familles.

Primarette

La commission propose donc les tarifs suivants :

Concession Columbarium (pour deux urnes de Ø100mm maximum)

Pour 15 ans : 350 €

Pour 30 ans : 600 €

Droit à l'utilisation du jardin du souvenir (dispersion des cendres et autorisation de gravure sur le pavé de remarques)

120 €

Résultat des votes :

➤ **Délibération dimensionnement du lotissement**

Le maire informe l'assemblée que dans le cadre de la mission d'aménagement du foncier communal, parcelle AI 34, d'une superficie de 5 888 m², le 30 janvier dernier, la société EVALLY PROMOTION a présenté un projet. A savoir, un aménagement de cette parcelle en faveur et en partenariat avec un bailleur social qui serait composé :

- d'un bâtiment collectif d'emprise au sol de 650 m² env en R+2 avec 17 logements à définir complété de 3 cellules de 80 m² en RDC à usage de commerce ou de service.
- de 8 logements individuels avec garage, en "possible" accession à propriété avec le 1% patronal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte ce projet à l'unanimité des membres présents.

➤ **Travaux voirie – bâtiments**

Voirie

Le SIV (Syndicat Intercommunal de Voirie) a passé le rouleau sur le terrain de foot afin de permettre la reprise des entraînements et des matchs.

Projet école :

La pompe à chaleur a été remise en route le 1er février et nous avons retrouvé un fonctionnement normal de nos équipements.

Les levées de réserves ont bien été réalisées le mercredi 1er février.

Le déménagement des classes élémentaires a eu lieu le samedi 4 février. Nous remercions toutes les personnes présentes.

L'entrée de l'école maternelle est modifiée avec la pose d'une nouvelle huisserie et d'une fenêtre côté Est de la classe.

La dernière tranche de travaux a démarré dans les classes des CE/CM, avec la dépose de l'installation électrique et des faux plafonds, la démolition des cloisons intérieures et la construction de deux sous-œuvre. Cette dernière phase de travaux s'étalera jusqu'au mois de juillet.

Local de stockage des produits d'entretien :

Notre agent technique a terminé l'installation des rayonnages qu'il nous a gracieusement fournis.

Cimetière :

Nous avons reçu deux devis pour des travaux complémentaires au cimetière. Compte tenu des montants chiffrés, nous allons retravailler les propositions et demander des devis supplémentaires.

Primarette

Installation fibre

Une équipe sous-traitante d'Orange est intervenue le 3 février pour nous installer la fibre à la mairie. Après presque 4 heures de tentatives infructueuses, nous devons réaliser des travaux pour permettre le passage du câble entre la chambre de tirage, située dans la rue, et l'intérieur du bâtiment. Ces travaux ont été réalisés par notre agent communal et un nouveau rendez-vous est programmé lundi 27 février.

Désimperméabilisation de la cour d'école

L'AAPC (Avis d'Appel Public à la Concurrence) est en ligne depuis ce mercredi 22 février sur la plateforme ESSOR. La date limite de réception des offres est fixée au vendredi 31 mars à 12h00 et la notification des marchés aux entreprises début mai.

La date prévisionnelle de début des travaux est fixée au 10 juillet.

➤ **Compte-rendu des commissions communales et intercommunales**

École

Les membres de la commission-école se sont réunis pour valider les dossiers d'inscription à l'école, ainsi qu'au restaurant scolaire et à la garderie périscolaire.

Il va falloir réétudier la question du tarif des repas en raison des augmentations des denrées alimentaires.

Communication

La commission a travaillé sur plusieurs points :

- vérification des liens du site de la mairie, l'ajout de nouvelles pages (Ca bouge à Primarette, livre de Madame COLLION), mise à jour des bureaux des associations, commerçants.

-préparation du Prim'infos n°7

-préparation de la prochaine animation des vacances de printemps.

Commission cimetièrè :

La commission travaille sur la mise à jour du règlement du cimetière et se réunira à nouveau au printemps pour finaliser le document.

CCAS

-Point et retour sur la distribution des colis de fin d'année (tournées, horaires, observations)

Il reste 5 colis à la mairie. M. COLLION n'a pas encore envoyé sa facture. Penser à prévoir la distribution plutôt un samedi matin. Retour très positif. Des courriers de remerciement ont été reçus en mairie. (Fille de Mme MARGUET, M. PONCIN et Mme BORIVENT)

-Organisation repas des aînés

Date retenue le samedi 25 mars. Si possible au Restaurant "Chez Lucas".

Plusieurs formules possibles :

- Au restaurant "Chez Lucas" comme il y a 2 ans (selon le nombre d'inscrits)

- A la salle Plissonnier avec préparation du repas par le restaurant "Chez Lucas" et service assuré par les membres du CCAS, les élus et le CMJ

- A la salle Plissonnier avec préparation et livraison du repas par un traiteur et service assuré par les membres du CCAS, les élus et le CMJ

-autres manifestations en prévision

- Marche de l'été : maintenue, mais décalée au 18 juin.

- Expo photos : thématiques proposées : les métiers ou pêle-mêle avant /après (exemple reprendre de nouvelles photos avec le même point de vue que d'anciennes photos...)

- Concert église : la chorale Chanteval prépare cette année un nouveau programme. Leur proposer la même formule qu'en 2022. Voir avec eux pour la date du dimanche 8 ou 22 octobre.

- Soirée Halloween : Proposer 2 séances : 1 dessin animé puis un film ado.

Primarette

Recensement

Le recensement de la population a lieu tous les 5 ans pour les communes de moins de 10.000 habitants. Primarette était concernée cette année du 19 janvier au 18 février 2023.

Nos agents recenseurs Noëlle MUGLIA et Murielle PEREZ se sont réparti chacune les 325 adresses et 294 logements. Seuls les habitants des résidences principales sont comptabilisés par L'INSEE, sont exclus les étudiants rentrant le week-end et les vacances scolaires, les enfants vivant chez leur autre parent la plus grande partie de l'année à la suite d'un divorce ou d'une séparation.

Sur 294 résidences principales, 268 ont répondu par internet (91%) soit directement soit à domicile accompagnés par les agents recenseurs saisissant le questionnaire sur leur ordinateur ou par le coordonnateur lors des permanences en mairie.

Seulement 24 logements sur 294 n'ont pu être enquêtés, soit parce qu'il n'y avait personne lors des visites, soit pour absence de longue durée, soit pour refus.

Le nombre d'habitants occupant la plus grande partie de l'année leur résidence principale s'élève à 689 en baisse par rapport aux derniers chiffres de l'INSEE (711). Les résultats définitifs 2023 seront communiqués cet été et applicables en 2025. La commune remercie les deux agents recenseurs pour leur implication, leur travail et l'aide apportée aux habitants ne disposant pas d'accès à internet.

Commission urbanisme EBER :

La commission s'est réunie le jeudi 16 février à Monsteroux-Milieu pour officialiser le guide de présentation « Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal » qui sera remis aux élus.

Nous avons fait le point sur le planning et les moments forts à venir pour tenir l'objectif du PLUI validé en fin d'année 2025.

Petite enfance, enfance et jeunesse

-Cinéma plein air

Lors des précédentes rencontres de cette commission, fin 2021 et 2022, il a été proposé que l'organisation des cinémas plein air soit coordonnée par la Communauté de Communes.

Une ligne budgétaire a été proposée par la commission lors de la préparation budgétaire 2023.

Sous réserve que cette ligne budgétaire soit validée par le conseil communautaire de mars 2023 ; il est proposé de réfléchir au déploiement des cinémas plein air sur l'ensemble du territoire EBER et pas uniquement sur l'Est du territoire comme les années antérieures.

Objectif des cinémas plein air :

- Créer du lien social autour d'un événement familial et convivial où petits et grands se retrouvent
- Choisir un film réunissant tous les âges
- Développer la rencontre des habitants des villages
- Favoriser l'implication des réseaux locaux dans la mise en place de l'action sur le village (appui d'une association locale : logistique, relais de communication, buvette « sans alcool »)

Premier point le budget :

Deux imputations :

- Une contribution pour le cinéma du territoire : 3 € par spectateur pour le cinéma l'Oron ou pour le Cinéma le Rex
- La projectionniste avec son matériel : 660 € pour la projectionniste + 150 € de location pour le projecteur / film soit 810 €/ film (chiffre 2022)

Deuxième point : les lieux des cinémas plein air

Ces lieux changeront chaque année pour que chaque commune puisse accueillir un cinéma plein air si les conditions sont remplies :

- Avoir un lieu en plein air où l'écran puisse être installé

Primarette

- Avoir une salle suffisamment grande en cas de repli (pluie, vent) pour accueillir une centaine de personnes et suffisamment haute pour installer l'écran à l'intérieur

-Les Athlons : épreuves sportives enfant/parent

- Pisiou
- Beaurepaire

-Conférences Petite enfance / un spectacle / espace jeux : relais auprès des habitants pour la communication / un seul élu référent

- Jarcieu : Yann BERHAULT
- Pact : TARACONAT Agnès et BUCZKO Valérie
- Moissieu sur Dolon : ROSTAING Sylvie

-Mise en place de la Convention Territoriale Globale

La CTG a été validée lors du Conseil Communautaire du 28 novembre 2022 (Cf. précédent Compte-rendu de la commission présentant les axes et objectifs de la CTG)

Pour faire vivre cette CTG : 7,3 Equivalents Temps plein soit 10 personnes vont être financés par EBER.

Le pilotage de cette CTG sera conduit par l'intercommunalité, le travail des chargés de coopération CTG a démarré depuis le 6 janvier à raison d'une rencontre hebdomadaire :

Les priorités en ce début d'année 2023 :

1. Recenser les fiches actions pouvant faire partie de la CTG
 - > celles existantes dans l'ancien CEJ
 - > celles en lien avec des actions sur les zones ou en lien avec les thématiques (numérique, handicap, CPS) et répondant aux axes et objectifs de la CTG
2. Travail sur la posture de chargé de coopération (formation à venir avec la CAF Isère)
3. Travail sur les outils et la méthodologie (élus, partenaires...)
4. Travail sur les critères et indicateurs d'évaluation de la CTG ainsi que sur les outils de recueil de données nous permettant d'effectuer cette évaluation

-BAFA Session février 2023

- Session du 11 au 19 février 2023, samedi et dimanche inclus, à la salle du Rocher + annexe CIB à Beaurepaire
- Pour le BAFA EBER février 2023, au départ, 21 inscrits :

o 2 ont été refusés par le jury,

o 1 qui ne s'est pas présenté au jury,

o 18 stagiaires : dont 7 qui ont 16 ans le plus vieux a 24 ans

Politique de la ville

-Un bilan sur les appels à projets a été effectué jusqu'au nouveau projet de ville prévu pour 2024. (Sur 31 dépôts de dossier avec une priorité pour le sport et la culture, hors temps scolaire et les projets en partenariat. Ces projets couvrent un budget de 180 000 euros dont EBER 52 000 euros)

- Le PIMMS (Point Information Médiation Multi Services) médiation est un dispositif pour une école de la 2e chance en cours de projet avec pour commencer une session de 9 mois pour proposer des chantiers éducatifs permanents (bâtiments ou espace vert) avec un conseil de droits et devoirs pour rappel à la loi.

- le dispositif VVF (Ville Vie Vacances) qui propose différents types de sorties en journée ou en séjour.

- PRE (Projet de Réussite Éducative) : un recrutement est en cours pour un financement de 37 communes afin de l'étendre aux villages.

Puis un retour sur la semaine de sensibilisation sur les violences intrafamiliales conjugales et les perspectives 2023. Une plaquette et affiche ont été réalisées avec un « violentomètre » nécessaire pour l'observation et les numéros utiles sont présents.

Une réorganisation des maisons de santé sur l'ensemble du territoire en cours.

Primarette

Le plan local de santé tente de répondre au problème de désertification locale médicale, des fiches actions vont être élaborées suite à la définition des orientations stratégiques du territoire pour une approche globale et transversale. Des essais et mesures à l'aide de capteurs d'ambroisie à Beaurepaire et Roussillon pour vérifier leur efficacité.

Sur le plan social, un Bus France Service en milieu rural est en cours de délibération dans les communes à financer pour 50 % les communes et 50% EBER.

Emploi et insertion

Tout d'abord une présentation de l'organisation du SAVE qui est un service qui met en place des actions d'aides vers l'emploi pour des bénéficiaires du RSA.

Un point sur la clause sociale a également été fait. Cela consiste, pour les collectivités qui ont un chantier de plus de 50 000 euros, à mettre en œuvre des heures de travail pour les personnes en réinsertion ou pour les personnes handicapées.

A également été abordée la Dotation d'action territoriale avec l'institut Break Poverty (une association qui intervient sur 3 axes : l'origine de la pauvreté, lutter contre le décrochage scolaire, et favoriser l'accès au premier emploi). A noter qu'aujourd'hui, il faut compter 7 générations pour sortir de la pauvreté contre 3 générations en 1970. Un programme sur 3 ans a été défini.

Un point a aussi été fait sur la situation de l'emploi sur notre territoire. Une baisse sensible du taux de chômeurs à 6% sur EBER. Mais les chômeurs de plus d'un an restent les plus difficiles à replacer.

Un repérage des personnes invisibles effectué en lien avec Break Poverty se poursuit par la création d'un jeu en ligne.

Enfin, un projet est en cours de réflexion pour la création d'un centre de formation sur un terrain en friche dans le but de rendre plus attractif notre territoire.

➤ **Urbanisme**

VERLHIAC Judicaël : transformation d'une fenêtre en baie vitrée.

HUMBERT Régis : pose de panneaux photovoltaïques

COICAUD Chantal : aménagement et extension d'une maison existante

➤ **Questions diverses**

La mise en place d'un transfert d'appel de la ligne de la mairie sur les portables des élus (en dehors des heures d'ouverture de la mairie) a permis de résilier la ligne d'astreinte.

➤ **Date prochain conseil municipal :**

Mercredi 29 mars 2023 à 20h30

Primarette